

Mairie de



VENDÉMIAN  
34230

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mai 2024 à 18 h 30.

L'an deux mille vingt-quatre et le trente-mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Vendémian, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CABLAT, Maire.

Étaient présents : Chantal BURGUIERE, David CABLAT, Lionel CAUSSE, Stéphan COSTE, Gérard ESCRIG, Katia EUSTAQUIO Gaëlle JORAND, Paul MONTEL, Guilhem NOUGARET, Valérie PRONGUÉ, Jean-Paul PROSPERI, Géraldine THOME.

Étaient représentés : Lionel LASSERRE par David CABLAT,

Étaient absents excusés : Marjorie RABASTENS, Christine FERNANDEZ-FAUCILHON.

Date d'envoi de la convocation : 24/05/2024	Conseillers en exercice : 15
Date d'affichage : 24/05/2024	Conseillers présents : 12
Président de la séance : David CABLAT	Procurations : 1
Secrétaire de séance : Géraldine THOME	Nombre de votants : 13

**Objet : Subvention à l'association « Esprit Vendémianais »**

L'association « Esprit Vendémianais » participe pleinement à la vie locale en organisant et en encadrant des activités sportives et culturelles sur le territoire communal.

Afin de soutenir son action qui impacte la vie des familles vendémianaises, la commune de Vendémian propose d'attribuer une subvention de 300 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'attribution de cette subvention pour l'année 2024.

VU la Loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Oui l'expose de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** une subvention de 300 € à l'association « Esprit Vendémianais » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.

Fait et délibéré, séance 30 mai 2024.

Le Maire,

David CABLAT.

